



Paris, le 14 décembre 2010

Nos références : 92/2010/BJ/BL

Monsieur le ministre,

Le 1<sup>er</sup> janvier prochain, le Smic sera revalorisé, en application des dispositifs automatiques légaux, de 1,6 %.

La CFDT Fonction publique revendique que la grille de rémunération des agents de la Fonction publique tienne compte de cette revalorisation à cette même date du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour la CFDT Fonction publique, la seule mesure envisageable est une revalorisation sous forme d'ajout de points d'indice du bas de la grille. Cette mesure devrait être accompagnée de dispositions de même nature qui permettent d'éviter, d'une part, un tassement important de la grille de la catégorie C, et d'autre part, un tassement des écarts entre les différents niveaux de recrutements à l'œuvre dans la Fonction publique.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre revendication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, de ma respectueuse considération.

Brigitte Jumel

Secrétaire générale

Monsieur le Secrétaire d'Etat  
chargé de la Fonction publique  
Ministère du Budget, des Comptes publics,  
de la Fonction publique et de la Réforme de l'État  
139, rue de Bercy  
75572- Paris cedex 12

**Confédération Française Démocratique du Travail**

Union des Fédérations CFDT des Fonctions publiques et Assimilés – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19  
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email [uffa@uffa.cfdt.fr](mailto:uffa@uffa.cfdt.fr)